

Note 21 : Capital-actions

En circulation

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2008			2007			2006		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans le passif									
Catégorie B – Série 4 1)	–	– \$	– \$	–	– \$	0,91 \$	8 000 000	200 \$	1,20 \$
Catégorie B – Série 6 2)	10 000 000	250	1,19	10 000 000	250	1,19	10 000 000	250	1,19
		250			250			450	
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres									
Catégorie B – Série 5	8 000 000	200 \$	1,33 \$	8 000 000	200 \$	1,33 \$	8 000 000	200 \$	1,33 \$
Catégorie B – Série 10	12 000 000	396	1,49 \$US	12 000 000	396	1,49 \$US	12 000 000	396	1,49 \$US
Catégorie B – Série 13	14 000 000	350	1,13	14 000 000	350	0,96	–	–	–
Catégorie B – Série 14	10 000 000	250	1,48	10 000 000	250	–	–	–	–
Catégorie B – Série 15	10 000 000	250	0,94	–	–	–	–	–	–
Catégorie B – Série 16	12 000 000	300	0,55	–	–	–	–	–	–
		1 746			1 196			596	
Actions ordinaires	506 044 982	4 773	2,80 \$	498 562 702	4 411	2,71 \$	500 726 079	4 231	2,26 \$
Actions autodétenues	(1 469 949)	(65)	s.o.	–	–	s.o.	–	–	s.o.
Capital-actions		6 454 \$			5 607 \$			4 827 \$	

1) Rachetées en 2007.

2) Rachetées le 25 novembre 2008.

s.o. – sans objet

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en devises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons émis les actions privilégiées suivantes :

- 10 000 000 d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif, série 15, portant intérêt au taux de 5,8 %, au prix de 25,00 \$ l'action, le prix d'émission global étant de 250 millions de dollars.
- 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 16, portant intérêt au taux de 5,2 %, au prix de 25,00 \$ l'action, le prix d'émission global étant de 300 millions de dollars.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, nous avons émis les actions privilégiées suivantes :

- 14 000 000 d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif, série 13, portant intérêt au taux de 4,5 %, au prix de 25,00 \$ l'action, ce qui représente un prix d'émission global de 350 millions de dollars.
- 10 000 000 d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif, série 14, portant intérêt au taux de 5,25 %, au prix de 25,00 \$ l'action, ce qui représente un prix d'émission global de 250 millions de dollars.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, nous avons racheté la totalité de nos 8 000 000 d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie B, série 4, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et non versés à la date du rachat, ce qui représente un prix de rachat global d'environ 200 millions de dollars.

Droits et privilèges afférents aux actions privilégiées

Catégorie B – Les actions de série 4 ont été rachetées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007. Ces actions donnaient droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,30 \$ par action.

Catégorie B – Les actions de série 5 sont rachetables à notre gré, à compter du 25 février 2013, pour 25,00 \$ en espèces par action, et elles ne sont pas convertibles. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,33125 \$ par action.

Catégorie B – Les actions de série 6 étaient rachetables à notre gré, à compter du 25 novembre 2005, pour 25,00 \$ en espèces par action, plus une prime si nous les rachetions avant le 25 novembre 2007, ou pour la valeur équivalente sous forme de nos actions ordinaires. Ces actions ont été rachetées le 25 novembre 2008.

Catégorie B – Les actions de série 10 sont rachetables à notre gré, à compter du 25 février 2012, pour 25,00 \$ US en espèces par action, et elles sont convertibles à notre gré, à compter du 25 février 2012, en nos actions ordinaires. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,371875 \$ US par action.

Catégorie B – Les actions de série 13 sont rachetables à notre gré, à compter du 25 février 2012, pour 25,00 \$ en espèces par action, plus une prime si nous les rachetons avant le 25 février 2016. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,28125 \$ par action.

Catégorie B – Les actions de série 14 sont rachetables à notre gré, à compter du 25 novembre 2012, pour 25,00 \$ en espèces par action, plus une prime si nous les rachetons avant le 25 novembre 2016. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,328125 \$ par action.

Catégorie B – Les actions de série 15 sont rachetables à notre gré, à compter du 25 mai 2013, pour 25,00 \$ en espèces par action, plus une prime si nous les rachetons avant le 25 mai 2017. Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,3625 \$ par action.

Catégorie B – Les actions de série 16 sont rachetables à notre gré, le 25 août 2013 et tous les cinq ans par la suite, pour 25,00 \$ en espèces par action.

Si les actions ne sont pas rachetées aux dates de rachat, les investisseurs ont l'option de les convertir en actions privilégiées de catégorie B, série 17, et, s'ils les convertissent, ils ont l'option de les reconvertir en actions privilégiées de série 16 aux dates de rachat subséquentes. Les actions de série 16 donnent droit à un dividende trimestriel non cumulatif de 0,325 \$ par action jusqu'au 25 août 2013. Les dividendes payables après le 25 août 2013 sur les actions privilégiées des séries 16 et 17 seront établis d'après les taux en vigueur sur le marché et un écart prédéterminé.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. Nous déclarons chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités

Le 8 septembre 2008, nous avons présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités, qui restera en vigueur pendant une année. En vertu de cette offre, nous sommes autorisés à racheter un maximum de 15 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 3 % de nos actions ordinaires en circulation.

Du 6 septembre 2007 au 7 septembre 2008, nous avons participé à une offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités, en vertu de laquelle nous étions autorisés à racheter un maximum de 25 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 5 % de nos actions ordinaires alors en circulation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous n'avons racheté aucune action ordinaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, nous avons racheté 7 621 600 actions au prix moyen de 68,80 \$ l'action, pour une somme totale de 524 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous avons racheté 5 919 400 actions au prix moyen de 63,58 \$ l'action, pour une somme totale de 376 millions de dollars.

Titres émis échangeables contre des actions ordinaires

Une de nos filiales, la Société mobilière Banque de Montréal (Canada) Limitée, a émis diverses catégories d'actions sans droit de vote échangeables au gré de leurs détenteurs contre nos actions ordinaires, d'après une formule établie. Si toutes les actions de cette société avaient été converties en nos actions ordinaires, il aurait fallu un maximum de 263 397, de 270 657 et de 327 863 actions ordinaires pour conclure l'échange au 31 octobre 2008, 2007 et 2006 respectivement.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en espèces portant sur l'une ou l'autre de nos catégories d'actions privilégiées en circulation.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires si ce dividende nous place en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques*. En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées.

De plus, nous avons convenu que si la Fiducie de capital BMO (la fiducie), une de nos filiales, omet de verser sur ses titres de capital une distribution

indiquée, nous ne déclarerons de dividende de quelque nature que ce soit sur aucune de nos actions privilégiées ou ordinaires pendant la période qui suivra l'omission par la fiducie de verser la distribution indiquée (tel que le stipulent les prospectus des titres de la fiducie), à moins que la fiducie ne verse la distribution en question aux détenteurs de ses titres (se reporter à la note 19).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en espèces pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires. Nous pouvons émettre ces actions ordinaires au cours moyen de clôture de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto, établi d'après les cinq jours de bourse précédant le dernier jour ouvrable du mois, ou nous pouvons les acheter sur le marché libre, aux prix du marché. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, nous avons émis 2 413 244 actions ordinaires (1 626 374 en 2007) dans le cadre de ce régime.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2008, nous avons réservé 3 228 679 actions ordinaires en vue de leur émission éventuelle dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires et 4 983 517 actions ordinaires en vue de l'échange de certaines actions de la Société mobilière Banque de Montréal (Canada) Limitée. Nous avons également réservé 20 051 854 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 23.

Actions autodétenues

Lorsque nous achetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous comptabilisons le coût de ces actions comme une réduction des capitaux propres. Si ces actions sont revendues pour une valeur supérieure à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues pour une valeur inférieure à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport, dans la mesure où des montants relatifs aux actions autodétenues sont contenus dans le surplus d'apport, puis l'excédent est comptabilisé comme une réduction des bénéfices non répartis.